L’ANSM lance une consultation publique pour une meilleure prise en compte de la cybersécurité des dispositifs médicaux

Suite à " l'affaire " Implant files (novembre 2018), après laquelle nous avions publié un article de mise en garde pour les patients concernant les dispositifs médicaux " Dispositifs médicaux : ne pas confondre marquage CE et prise en charge par l’Assurance Maladie " , l'ANSM renforce sa volonté de prendre des mesures pour réduire les risques d'attaque informatique.

L'agence vient de lancer une consultation publique pour une meilleure prise en compte de la cybersécurité des dispositifs médicaux en Europe. Elle a rédigé un projet de recommandations, destiné aux fabricants de dispositifs médicaux intégrant du logiciel (dispositifs connectés d'autosurveillance et d'injection d'insuline), qui sera soumis à consultation publique jusqu’au 30 septembre 2019. Ce travail s’inscrit dans la continuité des travaux de l’ANSM sur la cybersécurité des dispositifs médicaux qui ont conduit l’agence à créer en 2017 un comité d’experts de la cybersécurité.

A l’issue des retours de cette consultation et de leur analyse, des recommandations finales seront envoyées aux fabricants à la fin de l’année.

La Fédération reste pleinement impliquée dans la défense des intérêts des personnes diabétiques et participera à cette consultation.

Source :
https://ansm.sante.fr/S-informer/Points-d-information-Points-d-information/L-ANSM-lance-une-consultation-publique-sur-un-projet-de-recommandations-pour-la-cybersecurite-des-dispositifs-medicaux-Point-d-information

Crédit photo : © Adobe Stock